

# CYCLO-CLUB TROYEN-SAVINIEN



Association Loi de 1901 - Fondé en 1909  
Affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme N°00027  
Siège social : 40, rue Étienne Pédron - 10000 TROYES  
internet : <http://ccts10.fr> - e-mail : [ccts@free.fr](mailto:ccts@free.fr)



## Brevets Émile Marchal 2020

### ★ Règlement ★

Les “**Brevets Émile-Marchal**” sont des randonnées de cyclotourisme de **50, 75, 100 et 150 km**, effectuées à allure libre sur des parcours définis. Ils ne donnent pas lieu à des classements individuels.

La participation est ouverte à tout cycliste licencié ou non, couvert par une assurance. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale, les moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un majeur responsable.

Des “**Journées Fortes**”, à dates fixées au calendrier du Comité Départemental de Cyclotourisme Aube, sont organisées. Chaque brevet devient permanent dès le lendemain de la journée forte correspondante et jusqu'au 30 septembre de l'année en cours.

L'engagement est de **1€** par parcours effectué.

Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle et doivent respecter le Code de la Route. Le port du casque est vivement conseillé.

Un classement aux kilomètres des clubs participants sera établi en fin d'année, les meilleurs clubs seront récompensés.

### ★ Informations Diverses ★

Les parcours des brevets permanents peuvent être effectués dans le sens inverse de ceux prévus aux “**Journées Fortes**”.

Le point de départ peut-être tout endroit situé sur le parcours effectué.

### ★ Pointage des Participants ★

**Lors des journées fortes**, les participants paient 1€ par brevet.

Les licenciés FFVélo ne reçoivent pas de carte ; ils sont inscrits avant le départ sur les listes établies par le CODEP 10.

Une carte individuelle sera remise à chaque participant, en fin de saison.

Les non licenciés FFVélo reçoivent une carte comme les années précédentes.

**Pour les brevets permanents**, il n'est pas exigé de preuve individuelle de participation effective, nous faisons confiance à l'honnêteté des participants. Les clubs nous feront parvenir la liste des participants et de leurs brevets effectués, accompagnée du règlement (**1€ par brevet et par participant**). Cette liste, téléchargeable sur le site [ccts10.fr](http://ccts10.fr), devra être visée par un responsable du club concerné.

### ★ CONTACT - RENSEIGNEMENTS : DOMINIQUE MOREAU ★

10, rue des Héros de la Résistance - 10300 - SAINTE-SAVINE

Tél : 03 25 78 13 73 - Portable : 06 11 04 05 92 - E.mail : [dominique.moreau50@sfr.fr](mailto:dominique.moreau50@sfr.fr)